

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

Compte rendu des CAP Locales n°3 et 2 du 15 février 2013

Ces CAP Locales se sont tenues sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur Pascal BRESSON.

Les fonctions de secrétaires adjoints ont été assurées pour la CAPL C par FO et pour la CAPL B par la CGT, Mme BOURRE remplissant cette tâche pour l'Administration.

➤ **CAPL n°3 :**

L'ordre du jour pour la CAP n° 3 était:

- Approbation du PV de la CAPL 3 du 3 du 28 juin 2012 relatif à l'examen du projet de mouvement local C au 1^{er} septembre 2012 (Filière Fiscale)
- Approbation du PV de la CAPL 3 du 6 juillet 2012 relatif à l'examen du projet de mouvement local C au 1^{er} septembre 2012 (Filière Gestion Publique).
- Approbation du PV de la CAPL 3 du 30 novembre 2012 sur l'examen du mouvement spécifique C au 01/07/2013 -FGP – (proposition de poste)
- Examen du projet de mouvement du cadre C au 1^{er} avril 2013 (FGP).

Les mouvements de mutation:

Document non disponible !

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la secrétaire départementale FO-DGFIP02 ou demander à recevoir les informations par courriel.

Un formulaire est disponible sur le site FO-DGFIP02 à l'adresse suivante :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/002/> - rubrique « Nous contacter »

Obligation faite aux organisations syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social ».

Votes :

Parité administrative : > POUR
Parité syndicale : > FO : CONTRE
> SOLIDAIRES-CGT : ABSTENTION

Vos élus ont voté ce mouvement qui une fois de plus ne permet de satisfaire qu'un trop petit nombre de demandes de mutations internes (2 sur 11 ! !).

Vos représentants en CAPL C :
Sylvie AVIEGNE – David WLODARCZYK



Section FO DGFIP de l'Aisne

➤ CAPL n°2 :

L'ordre du jour pour la CAP n° 2 était:

- Approbation du PV de la CAPL 2 du 6 juillet 2012 relatif à l'examen du projet de mouvement local B au 1^{er} septembre 2012 (Filières Fiscale et Gestion Publique).
- Approbation du PV de la CAPL 3 du 22 novembre 2012 sur l'examen du projet de la liste d'aptitude de C en B.
- Examen du projet de mouvement du cadre B au 1^{er} avril 2013 (FGP).

Les mouvements de mutation:

Document non disponible !

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la secrétaire départementale FO-DGFIP02 ou demander à recevoir les informations par courriel.

Un formulaire est disponible sur le site **FO-DGFIP02** à l'adresse suivante :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/002/> - rubrique « Nous contacter »

Nouvelle obligation faite aux organisations syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social ».

Votes :

- Parité administrative :** > POUR
Parité syndicale : > **FO : ABSTENTION**
> SOLIDAIRES-CGT : ABSTENTION

Après des débats animés et une suspension de séance à la demande des organisations syndicales, vos élus FO se sont abstenus lors du vote de ce mouvement.

En effet, bien que satisfaits que la direction nous ait partiellement entendus, nous condamnons toujours fermement la « pauvreté » de ce mouvement qui ne permet de satisfaire qu'une seule demande de mutation interne !!

Vos représentants en CAPL B :
Valérie SZAJKOWSKI – Ariane LIEVAIN